

Mont-de-Marsan, le 12 juillet 2019

Financement des contrats d'apprentissage à la rentrée 2019 Au risque de mettre en danger la réforme, l'Etat impose aux CMA un système inacceptable

"Halte à la concurrence déloyale. L'ensemble des Chambres de métiers et de l'artisanat de France dénonce une inégalité de traitement pour le financement de la formation des apprentis qui intègrent nos 112 CFA en septembre 2019 face à l'arrivée des nouveaux opérateurs de la formation."

"Pour la réussite de la Réforme de l'apprentissage, nous réclamons le juste prix."

Marc Vernier, président de la CMA des Landes

Face au refus du Gouvernement de prendre en compte la motion votée à l'unanimité le 23 mai par l'ensemble du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, réclamant l'application des nouveaux modes de financements dits "coûts-contrats" à tous les contrats d'apprentissage signés au 1er septembre 2019, le président de CMA France, Bernard Stalter, a interpellé le Premier ministre par courrier du 18 juin 2019 sur l'urgence de la situation.

Cette situation met en péril l'égalité de l'offre de formation sur notre territoire landais alors que les nouveaux opérateurs privés bénéficieront d'une application directe du nouveau mode de financement, même pour des contrats signés en 2019 : **deux poids, deux mesures que nous ne pouvons tolérer pour l'avenir et l'emploi des jeunes générations.**

Cette confirmation financière instaure un système à deux vitesses pour un même diplôme à quelques semaines d'écart, sous-évalue les besoins réels du Centre de formation (car les coûts préfectoraux ne prennent pas en compte les aides complémentaires de la région qui s'arrêteront fin 2019) et désavantage les CFA existants au profit des nouveaux entrants sur le marché (opérateurs privés) qui bénéficieront des niveaux de prise en charge définis par les branches dès la fin de l'année 2019.

Chiffres clés des Landes :

1 Centre de formation aux métiers de l'artisanat
800 apprentis formés
80% de réussite d'insertion dans l'emploi

Contact presse

Perrine Guinel, service communication 0558058182 | p.guinel@cma-40.fr